



Conseil de l'UFR ARSH

21 septembre 2020

Conseil de l'UFR ARSH

21 septembre 2020

Ordre du jour

Conseil plénier

1/Informations générales

1/ Vote des MCCC – RDE année universitaire 2020-2021

2/ Point sur la rentrée et la situation sanitaire

Conseil restreint

3/Conseil restreint : PRP

Informations générales

Une année avec de multiples rendez-vous

- Renouvellement du conseil d'UFR : élections le 2 novembre 2020
 - Attente du calendrier précis (date dépôt listes etc.)
- Mise en place du conseil de la CSPM H3S
 - A la suite de l'installation des nouveaux conseils d'UFR
- Elaboration des nouvelles maquettes dans un contexte budgétaire contraint
 - Un travail à réaliser d'ici janvier

MCCC - RDE

Nouvelles dispositions générales de l'établissement

6-3 - Adaptation des modalités d'évaluation dans des circonstances exceptionnelles

Conformément à l'article 14 de l'Arrêté du 30 juillet 2018 modifiant l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master : « *Lorsqu'ils sont confrontés à des situations exceptionnelles affectant le déroulement normal des examens, les établissements peuvent adapter les modalités d'évaluation en garantissant la qualité des diplômes délivrés, notamment en recourant aux usages du numérique.* »

Ces modifications de MCCC doivent faire l'objet d'un vote en CFVU.



Règle de calcul de la note de licence :

La note de licence est calculée :

- moyenne des notes des semestres 5 et 6.

Modifications des RDE des formations de l'ARSH soumises au vote du conseil

Article 7 : Organisation de la seconde chance

Seconde chance	<p>Dans le cadre d'une évaluation terminale, ou d'une évaluation continue et d'un examen terminal (ECET), la seconde chance prend la forme d'une évaluation organisée après publication des résultats de l'évaluation initiale (session 1).</p> <p>Quelle que soit la note obtenue en seconde chance, elle remplace la note d'évaluation initiale (session 1).</p> <p>L'étudiant <u>DOIT REPASSER</u> toutes les UE [<i>pour les double-licences</i> relevant du RDE] de la licence XXXX, défaillantes ainsi que les UE inférieures à 10/20 dans le(s) semestre(s) non validé(s), sous peine d'absence injustifiée et donc de défaillance à l'année avec impossibilité de calculer la moyenne semestrielle et annuelle et de passer à l'étape supérieure.</p> <p>Dans le cas où l'UE est composée de plusieurs matières, seule la ou les matière(s) qui n'a pas atteint la moyenne à la première session doit être repassée.</p>
----------------	--

Modifications des RDE des formations de l'ARSH soumises au vote du conseil

11.3- Obtention du diplôme intermédiaire

DEUG	<p>Le DEUG est délivré sur demande de l'étudiant</p> <p>L'étudiant devra avoir validé la L1 d'une part et la L2 d'autre part. La note du DEUG sera la moyenne des semestres de L1 et de L2.</p> <p>(si l'étudiant a effectué une partie de son cursus dans une autre formation, les semestres correspondant sont neutralisés) ;</p>
------	---

Modifications des RDE des formations de l'ARSH soumises au vote du conseil

Pour la licence de musicologie et la licence de physique parcours musicologie uniquement

Article 15 : Dispositions pour les publics à besoins spécifiques ***(hors dispositif énoncé art. 5.3 pour les étudiants engagés)***

Des aménagements dans l'organisation et le déroulement des études sont mis en place selon les spécificités de la formation et les possibilités de l'équipe pédagogique pour les publics suivants :

- Etudiants engagés dans plusieurs cursus
- Sportifs de haut niveau (cf. Charte du sport de haut niveau)
- Artistes de haut niveau
- Etudiants en situation de handicap
- Chargés de famille, étudiantes enceintes
- Réserve citoyenne de l'éducation nationale

Ces aménagements seront précisés dans le contrat pédagogique pour la réussite étudiante.

Le statut AHN dans le domaine musical (musique et danse) donnera lieu à une bonification de la moyenne du semestre (bonification dont le calcul est fait par le service AHN).

Le Statut AHN dans les autres domaines donnera lieu aux dispositions ordinaires, à savoir la validation d'un ETC.

Dispositions sur l'archivage du mémoire

Proposition de modification

Le mémoire est conservé sous forme numérique par l'UFR ARSH. Le centre de ressources l'archive sur un serveur de l'UGA et le référence sur un site pédagogique dédié, MEMARSH (accessible en intranet, sur authentification).

L'étudiant remet la version numérique validée de son mémoire à l'issue de la soutenance au service IST du centre de ressources. La date de soutenance est fixée par le directeur/la directrice du mémoire. À l'issue de la soutenance, une autorisation de diffusion, signée par l'étudiant et par le directeur de mémoire, permet de diffuser le mémoire sur le portail DUMAS (<http://dumas.ccsd.cnrs.fr>) en texte intégral. Seule l'autorisation de diffusion de l'étudiant assortie de l'avis favorable du directeur/de la directrice de mémoire peut donner lieu à cette diffusion. Dans les autres cas, le mémoire reste archivé sur le serveur de l'UGA et l'étudiant peut ainsi, en cas de perte, en obtenir la copie sur simple demande. Pour plus de renseignements, consulter la page dédiée au mémoire sur le site de l'UFR ARSH ou le site pédagogique MEMARSH.

Point sur la rentrée et situation sanitaire

Point d'information / rentrée

- Cycle d'accueil
- Formation Moodle pour les E et les EC :
 - jeudi 10/09, 13h30-15h30 (DAPI) : activité « test »
 - soutien individuel de M. Pélisson / fonctionnalités basiques
- Moyens supplémentaires
 - Licence Zoom
 - 5 haut-parleurs Jabra : pas encore utilisés
 - Commande de PC portables fin juillet pour E et personnel adm : tjs en attente
 - Etudiant.es : si besoin d'être équipé.es, contacter le CROUS (cf mail DETU du 18/09)
- Effectifs: création de groupes de TD supplémentaires en
 - L1 histoire (cf conseil UFR 07/09)
 - L SHA (idem); faire le point sur enseignant.es
 - L3 HA : combien d'UE sont concernées?
 - Anglais : pour L3 HA, par ex; en partie absorbé par arrivée de Mary Coyne
- Option santé : moins de 30 inscriptions, toutes filières confondues

Point d'information / rentrée

- Début des cours

- 5 cours à gros effectifs, où pas d'autre solution que de mêler présentiel + distanciel
 - Histoire de l'art contemporain (L1 HA + L1 musico), P. Barreiro López, A. Ensabella, L. Goujard = cours en ARSH2, retransmis par Zoom en ARSH1
 - Histoire de l'art moderne (idem), G. Cassegrain et M. Schneider = cours en ARSH2, retransmis par Zoom en ARSH1
 - Philosophie politique (L1 SHA + L1 philo), A Razac = retransmission par Zoom
 - Intro à la géo culturelle (L1 histoire + L1 SHA), S. Mekdjian = pas de streaming, cours dédoublé
 - Géo de la France (L1 histoire + L1 SH1 + L1 philo), R. Geffrouais = cours dans l'amphi 6 de Stendhal, retransmission en ARSH2 + au domicile des étudiant.es
- 1 doctorant payé par l'UFR pour aider à la mise en place des cours retransmis en streaming
- Basculement à distance peut concerner d'autres cours du jour au lendemain
- Que faire quand plusieurs étudiant.es sont isolé.es chez elles.eux (positif.ves au Covid-19 ou cas contact à risque)?

Situation générale au 21 septembre 7h30

	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi	dimanche		cumulé
	07-sept	08-sept	09-sept	10-sept	11-sept	12-sept	13-sept	semaine	
positifs			1		1			2	2
symptomatiques				1	1			2	2
contact		1		3	3			7	7
<i>total</i>		1	1	4	5			11	11
	14-sept	15-sept	16-sept	17-sept	18-sept	19-sept	20-sept	semaine	
positifs					3			3	5
symptomatiques		2	2	1	3		2	10	22
contact	7	4	2	4	3			20	27
<i>total</i>	+	7	6	4	5	9	2	33	44
TOTAL								44	

5 cas positifs depuis le 7 septembre ; 3 la semaine dernière

Situation générale au 21 septembre 7h30

		Semaine du 7 au 13/09		Semaine du 14 au 20/09	
Histoire Licence	Positifs	0	2	1	5
	Symptomatiques	2		2	
	contacts	0		2	
Histoire Master	Positifs	0	0	0	0
	Symptomatiques	0		0	
	contacts	0		0	
MEEF HG	Positifs	0	1	0	1
	Symptomatiques	1		0	
	contacts			1	
SHA	Positifs	1	4	1	17
	Symptomatiques	0		6	
	contacts	3		10	

Situation générale au 21 septembre 7h30

		Semaine du 7 au 13/09		Semaine du 14 au 20/09	
Haa Licence	Positifs	0	3	0	6
	Symptomatiques	0		1	
	contacts	3		5	
Haa Master	Positifs	0	0	0	0
	Symptomatiques	0		0	
	contacts	0		0	
Philo Licence	Positifs	0	0	0	0
	Symptomatiques	0		0	
	contacts	0		0	
Philo Master	Positifs	0	0	0	0
	Symptomatiques	0		0	
	contacts	0		0	

Situation générale au 21 septembre 7h30

		Semaine du 7 au 13/09		Semaine du 14 au 20/09	
Musicologie Licence	Positifs	1	2	1	3
	Symptomatiques	0		1	
	contacts	1		1	
MEEF EMCC	Positifs	0	0	0	0
	Symptomatiques	0		0	
	contacts	0		0	

- Nécessité de bien faire respecter l'obligation du port du masque, tant dans les bâtiments qu'autour du bâtiment
- Nécessité de rappeler l'importance de se laver les mains
- Continuer à faire remonter les informations

